



## Horaires pour travaux professionnels dans un immeuble

Par **mmarine**, le **29/04/2020** à **12:00**

Bonjour. Je vis dans une copropriété à Paris. Nous avons voté les travaux de rénovation du toit de notre immeuble. Ces derniers ont été arrêtés suite au confinement. Depuis peu ils ont repris, mais à des horaires différents. Ils commencent à présent à 7h du matin... et nous réveillent donc... Je me demandais alors s'il existait une réglementation concernant les horaires de travaux réalisés par des professionnels. D'avance merci.

Par **oyster**, le **01/05/2020** à **07:20**

Bonjour,

L'étanchéité du toit est peut être plus important pour celui qui est juste en dessous ,afin de ne pas voir l'eau s'infiltrer dans le plafond ,les murs !....

et ,comme aucun règlement n'interdit à la pluie de tomber jour et nuit , on peut penser que la situation d'urgence impose en raison de la charge de travail à se boucher les oreilles pour le bien de la copro .

Par **youris**, le **01/05/2020** à **12:04**

bonjour,

vous pouvez vous adresser à votre mairie, pour savoir s'il existe des dispositions particulières dans votre commune.

qu'en pense votre conseil syndical et les autres occupants ?

salutations

Par **oyster**, le **01/05/2020** à **14:03**

Il est très difficile de trouver un couvreur, et celui çï peut facilement aller voir ailleurs. en laissant pour des mois le chantier!

Renseignez vous près de l'entreprise ou du syndic et du CS de la durée des travaux avant de vous lancer dans une "guerre" seul contre tous ,..

Par **oyster**, le **01/05/2020** à **14:03**

Il est très difficile de trouver un couvreur, et celui çï peut facilement aller voir ailleurs. en laissant pour des mois le chantier!

Renseignez vous près de l'entreprise ou du syndic et du CS de la durée des travaux avant de vous lancer dans une "guerre" seul contre tous ,..

Par **beatles**, le **01/05/2020** à **15:23**

Bonjour,

N'avez-vous pas entenu que pour cause de pandémie les horaires de travail peuvent être décalés.

Les couvreurs prennent des risques pour éviter que vous subissez des infiltrations.

Je trouve plutôt déplacé l'égoïsme de se plaider d'être réveillé trop tôt par des personnes qui ne le sont pas.

Concernant les pistes que vous prodiguent d'autres, si vous les trouvez pertinentes, je vous conseille de saisir un juge en référé en invoquant vos soi-disant griefs égoïstes.

Cdt.